



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 décembre 2016

L'Eurosystème introduit les garanties espèces pour les facilités de prêt de titres dans le cadre du PSPP

- Nouvelle possibilité d'utiliser des espèces en garantie
- Le taux applicable sera lié au taux de la facilité de dépôt
- Les modifications ont pour objectif d'accroître l'efficacité des facilités de prêts de titres dans le cadre du PSPP
- Limite globale maximale de 50 milliards d'euros pour l'ensemble de l'Eurosystème

Le Conseil des gouverneurs a décidé ce jour que les banques centrales de l'Eurosystème auront la possibilité d'accepter également des espèces en garantie de leurs facilités de prêts de titres dans le cadre du PSPP, sans avoir à les réinvestir pour neutraliser leur incidence en termes de liquidité.

À compter du 15 décembre 2016, les membres de l'Eurosystème suivants auront la possibilité d'accepter également des espèces en garantie de leurs prêts de titres : la BCE, la Nationale Bank van België/Banque Nationale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Central Bank of Ireland, le Banco de España, la Banque de France et De Nederlandsche Bank.

La limite globale pour les prêts de titres contre espèces est fixée à 50 milliards d'euros pour l'ensemble de l'Eurosystème. Afin d'éviter d'entraver l'activité du marché des pensions, l'utilisation à titre optionnel d'une garantie espèces sera proposée à un taux égal au taux le plus bas entre celui de la facilité de dépôt moins 30 points de base (soit – 70 points de base actuellement) et celui observé sur le marché des pensions.

L'introduction des garanties espèces pour les opérations de prêts de titres PSPP vise à accroître l'efficacité des facilités correspondantes, favorisant ainsi la mise en œuvre sans heurt du PSPP ainsi que la liquidité et le bon fonctionnement du marché des pensions. Cette modification technique ne constitue

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 8 décembre 2016

L'Eurosystème introduit les garanties espèces pour les facilités de prêt de titres dans le cadre du PSPP

pas un changement d'orientation de la politique monétaire de l'Eurosystème. Elle sera réexaminée en fonction des besoins opérationnels et du niveau de l'excédent de liquidité.

Pour les demandes des médias, veuillez contacter William Lelieveldt au numéro suivant : +49 69 1344 7316.

Banque centrale européenne Direction générale Communication

Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction Banque de France